

Danuta Hübner Commissaire européen

Politique régionale et entrepreneurs



L'Union européenne connaît un déficit de croissance économique, qui a des répercussions négatives sur la compétitivité et l'emploi dans les Etats membres. Soucieux de modifier la donne, les Chefs d'Etat et de gouvernements ont décidé en 2000, lors du conseil européen de Lisbonne, de mettre en oeuvre un vaste programme de réformes économiques et sociales. Cette nouvelle stratégie, dite de Lisbonne, mise sur l'innovation et la connaissance. Elle vise à promouvoir un véritable renouveau économique de l'Union dans une perspective de développement durable.

Cinq ans après, le bilan est toutefois mitigé. Le constat est unanime : il est nécessaire de donner un nouveau souffle à cette stratégie. Dans cette perspective et à la suite de l'importante contribution du groupe de travail présidé par M. Wim KOK, la Commission a proposé le 2 février dernier de mettre en oeuvre un programme d'action plus concret et réaliste, qui ne renie pas ses ambitions initiales : une croissance accrue, durable, source d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Compte tenu du partage des compétences au sein de l'Union, la Commission a inscrit cette démarche dans un esprit de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués, que ce soit au niveau communautaire, national ou local.

Dans ce contexte, les entreprises – et donc les hommes et les femmes qui en ont la responsabilité -- occupent une place de premier choix, car ils sont les véritables moteurs du développement économique. Ils en sont les initiateurs, ceux sans qui rien ne pourrait se faire. De ce fait, la Commission insiste sur la nécessité d'améliorer leur environnement de travail, d'accroître leur investissement en recherche-développement, de soutenir leurs innovations, de renforcer leur utilisation des technologies de l'information et d'améliorer les capacités d'adaptation de leurs salariés – autant de facteurs favorables à un entrepreneuriat dynamique.

Une attention toute particulière est accordée à l'amélioration de l'environnement des petites et moyennes entreprises, car elles constituent 99 % des sociétés et représentent les deux tiers de l'emploi.

La politique de cohésion et la politique régionale, dont j'assume la responsabilité, ont un rôle déterminant à jouer dans la mise en oeuvre de ces orientations. Bon nombre de leviers pour la croissance, l'innovation et l'entrepreneuriat relèvent des régions et il est essentiel, pour cette raison, que nous les soutenions dans leurs initiatives.



On estime que durant la période de programmation 2000–2006, les fonds structurels ont contribué – directement ou indirectement – à hauteur de 80 milliards d'euros aux objectifs de la stratégie de Lisbonne. Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est sans conteste le principal fonds de l'Union en faveur de l'adaptation des PME à la mondialisation et à l'évolution rapide des technologies.

Au cours de l'actuelle période de programmation, 20 % des ressources financières attribuées par le FEDER aux régions françaises métropolitaines – soit €1,2 milliard – y ont été consacrées.

Que recouvre ce montant ? Principalement des investissements en capital physique (bâtiments, équipements productifs), cofinancés dans le cadre de régimes d'aide, et incluant l'adoption de technologies propres et économes en énergie.

C'est aussi la promotion de services partagés, incluant à la fois des infrastructures (pépinières d'entreprises) et des actions immatérielles (soutien à la mise en réseau, participation à des conférences ou à des foires).

C'est encore des services aux PME - services d'information, de veille technologique, d'aide à l'élaboration de business plans, services

spécialisés en matière par exemple de design, de marketing, de gestion, de politique de contrôle de qualité, d'internationalisation. On peut y ajouter le soutien à l'ingénierie financière, à la formation professionnelle des personnels des PME et de l'artisanat, à l'utilisation des technologies de l'information dans les PME.

Enfin, le FEDER a également contribué au développement des PME travaillant dans le domaine de l'économie sociale (personnes dépendantes, santé, activités culturelles). S'y ajoutent en outre les aides aux PME dans le cadre d'actions en faveur du tourisme, de la recherche-développement, de l'innovation et de certaines actions de formation professionnelle.

Les règlements pour la prochaine période de programmation (2007-2013) prévoient un renforcement des synergies entre la politique de cohésion et la stratégie de croissance et d'emplois. Et je suis déterminée à les défendre fermement dans le cadre du débat engagé avec le Conseil et le Parlement en vue de leur adoption. S'ils sont adoptés en l'état, ce que je souhaite avant toute chose, toutes les régions seront éligibles, sans exception, à la politique de cohésion.



Nos propositions de règlements sont fidèles à la vocation première de la politique régionale, qui est de réduire les écarts de développement au sein de l'Union. 78% des crédits seront concentrés dans les régions les moins développées de l'Union – pour la France, il s'agit notamment des quatre départements d'Outre-mer.

Néanmoins, toutes les régions d'Europe, qui connaissent d'importantes difficultés socio-économiques, bénéficieront d'un soutien de la Communauté pour résoudre leurs problèmes d'adaptation ou de reconversion. 18% des fonds sont ainsi prévus pour soutenir l'objectif « compétitivité régionale et emploi ». En France, toutes les régions (sauf les DOM) pourraient être concernées par cet objectif, ce qui représenterait un progrès par rapport au passé. En effet, actuellement, dans la plupart des régions métropolitaines, dites aujourd'hui de l'objectif 2 (dont la France est le premier pays bénéficiaire de l'Union), l'action du FEDER est limitée à une partie seulement du territoire régional. La suppression du zonage à partir de 2007 permettra d'assurer une égalité de traitement entre toutes les entreprises d'une même région.

J'attire également votre attention sur le fait que nos propositions mettent l'accent sur le développement de l'innovation et de l'économie de la connaissance.

Cette priorité thématique devrait conduire, en particulier pour les régions de l'objectif « compétitivité régionale et emploi », à une plus forte concentration des moyens financiers sur des actions très variées en faveur des PME : renforcement des capacités régionales de RDT et d'innovation ; stimulation de l'innovation par la promotion des réseaux de coopération entre les universités et les entreprises, par le soutien des réseaux et clusters de PME ; meilleur accès aux services d'appui avancé aux entreprises ; soutien à l'intégration de technologies propres et innovantes ; promotion de l'esprit d'entreprise ; soutien au financement des entreprises en phase de démarrage ou de croissance par le développement de l'ingénierie financière.

L'encouragement des PME à une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la production, les relations avec les fournisseurs, la commercialisation et la vente des produits constitue aussi une priorité importante.



Enfin, l'élaboration d'un « cadre de référence stratégique national » devrait être l'occasion d'un travail de partenariat important avec les entreprises en vue de la préparation des futurs programmes opérationnels. Je ne doute pas en effet que les autorités responsables impliqueront lors de cette étape les organismes représentatifs des entreprises, ainsi que ceux qui les aident à innover, afin que les besoins soient pris en compte au plus près du terrain.

Dans ses propositions concernant la politique de cohésion, la Commission rappelle l'importance qu'il convient d'accorder à ce partenariat très large. Toutefois, en vertu du principe de subsidiarité, il ne lui appartient pas d'indiquer aux autorités nationales et régionales comment l'organiser. Pour l'heure, on peut simplement constater que la dynamique actuelle, née de l'appel à projet de la DATAR sur les pôles de compétitivité, a permis de créer ou de relancer le dialogue entre des acteurs régionaux très différents, participant ainsi au processus de gouvernance locale que la Commission cherche à promouvoir.

En définitive, je relève que les actions structurelles de la politique de cohésion ont un effet hautement bénéfique sur les entreprises, et en particulier sur les PME. Elles permettent de les soutenir dans leurs initiatives créatrices d'emploi et les aider à prendre place dans une société basée sur la connaissance. La Commission a proposé de poursuivre cette démarche, et même d'en faire sa première priorité, pour la prochaine période de programmation.

Cette politique n'a cependant de perspective d'aboutir que si elle peut bénéficier du terreau d'une stratégie régionale cohérente, concentrée sur les secteurs les plus porteurs d'avenir et englobant tous les acteurs de l'innovation.

Je ne doute pas de l'engagement de chacun pour y parvenir. Mais, pour que l'Union puisse réaliser ses objectifs en matière d'investissement et de cohésion, il faudra aussi que les Etats membres acceptent de la doter d'un budget en conséquence. L'avenir de la politique régionale et de l'objectif de compétitivité pour tous sont à ce prix.

Site internet :
http://europa.eu.int/comm/regional_policy/index_fr.htm

Janez Potočnik Commissaire européen

*Les PME au cœur de l'Europe
de la connaissance*



La première priorité pour l'Union européenne est de créer les conditions d'une prospérité durable en Europe. Ceci passe avant tout par les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) qui génèrent la moitié de la valeur ajoutée et représentent les deux tiers des emplois sur notre continent.

Ces entreprises doivent de plus en plus faire face à la concurrence des entreprises américaines et asiatiques sur des marchés globalisés. Beaucoup de concurrents non-européens bénéficient de l'abondance de certaines matières premières, dont l'Europe ne dispose pas, ou de conditions et de coûts du travail qui ne sont pas compatibles avec la dimension sociale à laquelle les Européens sont à juste titre attachés.

Le seul atout sur lequel l'Europe puisse se fonder pour assurer la compétitivité de ses entreprises est la connaissance – plus précisément ce que j'appelle le « triangle de la connaissance », c'est-à-dire la création des connaissances par la recherche, leur diffusion par l'éducation et la formation, et leur exploitation par l'innovation.

Les grandes priorités de mon mandat sont de renforcer ce triangle et de faire en sorte qu'il s'inscrive dans un environnement favorable. Ce qui est en jeu,

c'est notamment la capacité des jeunes entreprises européennes d'aujourd'hui à innover, à gagner des marchés, à créer des emplois et, finalement, à devenir les grandes entreprises mondiales de demain.

Ce guide est une source d'information utile pour les PME qui souhaitent bénéficier de soutien pour développer leurs capacités de recherche, de formation et d'innovation. Je les invite à ne pas seulement regarder vers les autorités nationales et régionales, mais à se tourner également vers l'Europe.

En effet, sous l'impulsion de la Commission européenne, l'Union est une source importante de soutien.

Le 6e programme cadre de recherche et développement offre déjà de nombreuses opportunités pour les PME : participation aux « projets intégrés » et autres projets collaboratifs financés par le programme-cadre, actions spécifiques de soutien aux PME, notamment les projets dits « CRAFT », bourses Marie Curie pour la mobilité de chercheurs en entreprises, etc.

Le 7e programme-cadre, que nous sommes en train de préparer, soutiendra la participation des PME de manière encore plus proactive. Je souhaite qu'un budget nettement plus important soit consacré à des actions qui leur seront spécifiquement destinées.



En complément du programme-cadre de recherche, la Commission proposera aussi un programme pour la compétitivité et l'innovation qui offrira des opportunités complémentaires aux PME.

L'Union européenne s'attache aussi énergiquement à améliorer l'environnement des entreprises. L'encadrement des aides d'Etat à la recherche a déjà été rendu plus favorable pour les PME en 2004. Une révision complète de cet encadrement est désormais en cours.

Les aides à l'innovation devraient également bénéficier d'un traitement plus favorable. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agira notamment de favoriser la croissance des jeunes entreprises innovantes.

Nous nous penchons également avec les gouvernements européens sur d'autres sujets importants pour les PME : les incitations fiscales pour la recherche et l'innovation, les marchés publics, la coopération et les transferts de technologies entre la recherche publique et les entreprises.

Mon ambition pour les entreprises européennes est donc simple et concrète : élever leur intensité technologique et leur capacité d'innovation pour leur permettre de prendre une avance durable sur les grands marchés mondiaux.

Je souhaite à toutes les entreprises françaises et européennes que, grâce à notre aide mais aussi et surtout grâce à leur dynamisme et leur capacité d'initiative, cette ambition devienne réalité !

CORDIS : Service Communautaire d'information sur la Recherche et le Développement

<http://www.cordis.lu/fr/home.html>

Maive Rute

Directrice

Représentante de la Commission européenne pour les PME



Les 23 millions de petites et moyennes entreprises (PME) que compte l'Union européenne jouent un rôle central dans l'économie. Elles constituent la grande majorité des entreprises (99.8%), fournissent presque 70% des emplois dans le secteur privé, tout en contribuant à plus de 50% de la valeur ajoutée européenne. De fait, elles occupent une place bien plus importante dans notre économie que ce n'est le cas dans d'autres régions du monde.

Le Conseil européen de Lisbonne en 2000 a fixé à l'Europe l'objectif de devenir, d'ici à 2010, l'économie fondée sur la connaissance la plus dynamique du monde. Afin de permettre aux PME de jouer pleinement leur rôle dans le cadre des objectifs de Lisbonne et de se développer dans les meilleures conditions possibles, les chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé la Charte européenne des petites entreprises.

Les rapports annuels adoptés par la Commission européenne sur la mise en oeuvre de cette Charte fournissent une vue d'ensemble des mesures prises, au niveau national et européen, pour rendre les PME plus compétitives. Le rapport 2005 présente en particulier les progrès réalisés en matière d'éducation et de formation à l'entrepreneuriat, de meilleure législation et de mise à disposition des compétences.

Les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, présentées par la Commission européenne en avril 2005, reprennent de nombreux principes énoncés par la Charte, faisant ainsi de la mise en place d'un environnement favorable aux PME un élément central de la relance de la stratégie de Lisbonne.

Dans ce contexte, le Programme pluriannuel pour les entreprises (2001-2005), met l'accent sur la promotion de l'entrepreneuriat et l'amélioration de l'environnement des entreprises, afin de créer les conditions permettant à ces dernières d'accroître leur compétitivité, sur l'accès au financement, ainsi que sur l'accompagnement des PME.

La promotion de l'entrepreneuriat et l'amélioration de l'environnement des entreprises s'appuient pour l'essentiel sur le Plan d'Action pour l'esprit d'entreprise. Adopté en février 2004, ce plan d'action constitue un cadre stratégique pour la promotion de l'esprit d'entreprise en Europe et a pour objectif d'inciter davantage de personnes à créer une entreprise, tout en orientant les PME vers davantage de croissance.



Le Plan d'action privilégie une série d'actions clés, dont la mise en œuvre a débuté en 2004 et se poursuivra en 2005 et au-delà. Parmi celles-là, on peut citer la facilitation des transmissions d'entreprises, le développement de relations de coopération entre entreprises, la promotion d'un dialogue plus régulier avec les PME, ou bien le renforcement des fonds propres des entreprises.

L'accès au financement constitue l'une des préoccupations majeures des PME. Parmi les initiatives prises par la Commission, on peut citer l'organisation de tables rondes entre banques et PME afin de renforcer leur compréhension mutuelle, ainsi que la gestion, en liaison avec le Fonds européen d'investissement, d'un certain nombre d'instruments financiers. Ces derniers représentent un budget de 355 millions d'euros sur 5 ans et permettent de soutenir des mécanismes de capital-risque et de garantie, et de financer incubateurs d'entreprises et fonds d'amorçage.

En matière d'accompagnement des entreprises, la Commission met à la disposition des PME des structures d'appui qui, partout en Europe, informent, conseillent et assistent les PME sur les questions communautaires.

Ainsi, le réseau des Euro Info Centres est plus « généraliste », alors que les autres réseaux sont habituellement plus spécialisés. C'est le cas des Centres Relais Innovation qui aident les PME dans l'exploitation des résultats de recherche, l'innovation et le transfert de technologie.

Acet égard, parmi les différentes politiques de l'Union qui profitent aux PME, on peut mentionner le Sixième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (2002-2006) qui consacre plus de deux milliards d'euros au soutien des PME, dans le but de renforcer leurs capacités technologiques et de faciliter leur accès à la recherche.

Dans l'ensemble des programmes et initiatives communautaires, la prise en considération des intérêts spécifiques des PME est de plus en plus marquée et des progrès non négligeables ont été constatés ces dernières années. Il est important que ce phénomène se poursuive car c'est une condition essentielle pour que les PME européennes gagnent en performance et en compétitivité.

Jean-Noël Durvy Chef d'Unité « Financement des PME, entrepreneurs et innovateurs »



Contribuer à la mise en place d'un environnement financier plus stimulant

En Europe, plus de 90% des entreprises sont des petites entreprises.

Créer un environnement dans lequel les entreprises européennes, notamment les petites et moyennes, puissent prospérer, et donc croître, créer de la richesse et générer des emplois, telle est la mission de la Direction Générale Entreprises & Industrie pour atteindre l'objectif fixé par le Conseil européen de Lisbonne en 2000 de devenir, d'ici 2010, l'économie fondée sur la connaissance la plus dynamique du monde.

Ceci implique que l'on promeuve la compétitivité des entreprises, que l'on encourage aussi l'entrepreneuriat, l'innovation, et facilite l'accès aux marchés et au financement.

L'accès au financement est un des éléments clefs de la capacité d'entreprendre et d'innover des entreprises. Les petites et moyennes entreprises ont des besoins financiers spécifiques. Or, un grand nombre d'entre elles rencontrent encore aujourd'hui des difficultés à obtenir des fonds, que ce soit sous forme de capitaux propres ou de prêts bancaires.

L'Unité « Financement des PME, entrepreneurs et innovateurs », au sein de la Direction Générale Entreprises & Industrie, a pour mission de contribuer à l'amélioration de l'environnement financier des entreprises.

Depuis plusieurs années, les instruments financiers du programme pluriannuel pour l'entreprise et l'entrepreneuriat (2000-2005) ont prouvé leur efficacité pour stimuler l'attribution de capitaux et de prêts aux PME.

Ces instruments, associant la DG Entreprises & Industrie pour la conception, la promotion et l'évaluation, la DG ECFIN pour la gestion et le Fonds Européen d'Investissement pour la mise en œuvre sur le terrain, fournissent des capitaux propres à des sociétés de capital-risque et de l'assistance pour le recrutement de personnel spécialisé, ainsi que des garanties à des institutions financières qui couvrent des prêts accordés à des PME.

200 000 entreprises des Etats membres de l'Union européenne et pays candidats avaient bénéficié des instruments financiers à la fin 2004 et l'effet de levier de l'instrument de garantie est de l'ordre de 1 à 50.



L'activité de l'Unité comporte également une dimension plus politique visant à soutenir les Etats membres de l'UE dans leurs efforts pour améliorer l'accès au financement des PME. Elle consiste à proposer de nouvelles voies qui tiennent compte de l'évolution de l'environnement financier, des nouvelles législations et réglementations (Bâle II), ainsi que des besoins des entreprises.

Finale^ment, l'information des acteurs concernés sur les aspects critiques du financement des PME et l'échange des bonnes pratiques prennent une place prépondérante dans les activités de l'Unité.

Une importante action de sensibilisation dans toute l'Europe est en cours auprès des PME pour expliquer l'impact de « Bâle II ». L'Unité organise aussi chaque année une conférence annuelle sur un thème clef : en 2004, ce fut le microcrédit ; en 2005, ce sera, sous la Présidence britannique, une conférence internationale sur le capital risque.

Pour plus d'information sur :

Les activités de l'Unité « Financement des PME, entrepreneurs et innovateurs » :
http://europa.eu.int/comm/entreprise/entrepreneurship/financing/index_en.htm

Les programmes de financement de la Commission européenne, veuillez contacter votre correspondant Euro Info Centre :
<http://europa.eu.int/comm/entreprise/networks/eic/eic.html>

Les instruments financiers gérés par le Fonds européen d'investissement
<http://www.eif.org>

Giovanni Ravasio Président

Le FEI au cœur de la stratégie de Lisbonne



European Investment Fund

Depuis 2000 et à la lumière des conclusions du sommet de Lisbonne, le Fonds européen d'investissement (FEI) est chargé de l'ensemble des investissements du groupe BEI dans des fonds de capital-risque. Il gère également des ressources budgétaires mobilisées par la Commission européenne, dans le cadre du Programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise (2001-2005), programme qui comprend principalement un instrument destiné à des investissements en faveur du capital d'amorçage et de démarrage, et une facilité de garantie PME. En fait, le FEI est de facto, une plate-forme opérationnelle destinée à servir les « objectifs communautaires », plus précisément l'innovation et les PME, au service d'opérateurs publics qu'ils soient communautaires ou nationaux, et en partenariat avec le secteur privé.

Au 1^{er} janvier 2004, le total du portefeuille des opérations de capital-risque et de garantie du FEI avoisine 9 milliards d'EUR.

En 2003, la volonté du FEI de soutenir la recherche en Europe s'est concrétisée par une augmentation de ses capacités d'investissement, portées à 4 milliards, ainsi qu'un engagement dans un certain nombre d'opérations liées à la recherche. Ces ressources serviront à alimenter les fonds de capital-risque investissant dans des entreprises innovantes.

De plus, la Direction générale de la Recherche de la Commission européenne a confié au FEI une étude de faisabilité sur la mise en place d'un nouveau type de véhicule d'investissement et de transfert de technologie, articulé autour de centres d'excellence et d'universités. Cette étude visera notamment à promouvoir la création d'un instrument pan-européen favorisant le passage de la recherche à sa commercialisation.

Par ailleurs, la stratégie du FEI continue de privilégier le financement des fonds situés en aval de la recherche-développement, et en particulier les sociétés de transfert de technologie et d'investissements qui favorisent la valorisation et l'exploitation des résultats des recherches universitaires.

Dans le moyen terme, la stratégie d'investissement du FEI continuera de se décliner autour de trois axes principaux:

- soutien à la haute technologie européenne (biotechnologies, nouveaux matériaux, sciences du vivant, etc.);
- intervention dans des fonds contribuant à l'objectif de développement régional de l'Union;
- appui à des fonds opérant sur une base pan-européenne.

Site internet : www.eif.org

Marc Schublin
Chef de la Coordination:
politiques, stratégie,
communication et conseil



**European
Investment
Fund**

Le développement régional a toujours été au cœur des priorités du Fonds européen d'investissement (FEI). Dans le domaine du capital-risque mais également des garanties PME, nos objectifs tiennent compte de la nécessité de promouvoir un marché plus équilibré dans l'ensemble de l'Europe, en particulier sur le « flanc méridional » de l'Union et dans les nouveaux Etats membres.

Cependant, notre volonté d'investir dans des fonds de capital-risque et de garanties PME dans les régions les moins développées de l'Union, ou à travers des fonds régionaux, a souvent été entravée par le manque d'interlocuteurs « éligibles » au titre de nos opérations.

En effet, ces régions sont souvent caractérisées par une industrie du capital-risque balbutiante, ou par des fonds qui ne remplissent pas les critères de notre stratégie opérationnelle (taille critique, indépendance des équipes de gestion).

De plus, il nous est impossible de jouer un rôle purement contra-cyclique, notre modus operandi privilégiant une approche commerciale, en co-investissement avec des partenaires privés.

En résumé, nous ne pouvons créer le marché à nous seuls, notre action est plutôt de jouer un rôle d'entraînement et de catalyseur.

Fort de ce constat, et en coopération avec la Direction générale de la politique régionale (REGIO) de la Commission européenne, nous avons décidé fin 2002 de lancer une nouvelle activité de conseil, avec comme objectif principal d'aider les régions « objectifs 1 et 2 » à mieux préparer leurs actions de financement de PME, notamment dans le domaine du capital-risque et des garanties, et donc in-fine à optimiser l'utilisation des fonds structurels dédiés à l'ingénierie financière, ces derniers souffrant actuellement d'une sous-consommation évidente.

La mise en place de cet accord cadre avec la Commission nous a permis de conseiller de nombreuses régions, du sud de l'Espagne au nord de la Suède.

Ces contrats ont notamment porté sur la mise en place de nouveaux instruments financiers pour les PME, de structures régionales de fonds de capital-risque ou de garanties.

Ainsi, si l'activité de conseil demeure financièrement marginale pour le FEI (environ 1 million d'EUR de contrats prévus en 2004), elle n'en est pas moins essentielle pour essayer d'améliorer les dispositifs de financement PME en amont de notre activité opérationnelle.



De plus, cette activité de conseil se trouve légitimée par notre nouveau statut de banque multilatérale de développement.

A ce titre, nous allons développer le volet «assistance technique», notamment auprès de la DG politique régionale, pour l'évaluation de dossiers de financements, préalablement à leur financement. Cette évolution devrait plus particulièrement voir le jour en matière de garanties, et notamment dans les nouveaux Etats membres.

Bien que naissante, l'activité conseil est donc en pleine croissance. Sa double orientation actuelle, tant vers le développement régional que vers la recherche et l'innovation, dans la lignée de la stratégie bâtie par le Conseil européen de Lisbonne, va se confirmer à l'avenir. Elle constitue un atout supplémentaire pour le FEI, qui développe ainsi son rôle de plateforme opérationnelle au service des objectifs de l'Union.

Site internet : www.eif.org